

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
08 AVR. 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	11 841 748	39,40	12 316 000	4 852 504	4 858 504	120,35
Taxe foncière (non bâti).....	138 166	36,00	145 000	52 200	52 200	124,12
CFE.....				0		>>>
Totaux :				4 904 704	4 904 704	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	39,40	10	11
Taxe foncière (non bâti).....	36,00	1	36,00
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité		4 904 704	
Produit total de référence (total colonne 4)		4 904 704	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			325 991		>>>	325 991
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution
104 224						- 375 988

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

4 904 704	+	325 991	+	104 224	+	0	-	0	+	- 375 988	=	4 958 931
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur	
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale												

A FORT DE FRANCE
Le DIRECTEUR RÉG. DES FINANCES PUBLIQUES
FRANÇOIS BEDOS
Le 11 MARS 2022

Le préfet,
le

Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint
Le Maire,
le
Claude ADELE

